

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jennifer Lagacé	Numéro de permis 2002238	Date d'inspection Le 15 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie des Apprentis-Sages		Numéro de téléphone (506) 790-5596	
Adresse 8 Boucher Street Campbellton NB E3N 2P1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est maintenu lors de la visite.
- La garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlement sur le permis en fonction des activités et routine quotidienne et les dossiers d'incidents.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- Lors de ma visite les activités suivantes ont été observées: la sieste, jeux libres et la collation.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Jennifer Lagacé

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date